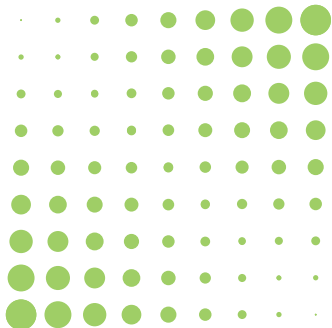




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2024



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SOMMAIRE

ÉDITO	4
 PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX	 7
Réorganisation de l'OCAN	8
Entretien des chemins de randonnée pédestre / passerelles / tables et bancs Jackyland	10
Journée cantonale sur les chemins de randonnée, 6 ^{ème} édition	11
Valorisation du bois	12
Irrigation agricole, une thématique de plus en plus transversale	13
Domaine Rigot: projet pilote d'expérimentation des communs urbains végétalisés	14
Mesures de lutte liées aux organismes invasifs dans l'agriculture à Genève	16
Plantes envahissantes au Port Choiseul	18
Entretien des roselières du Rhône	19
Création de mares en zone agricole	20
Projet de développement régional (PDR): 16 ans de mise en œuvre à Genève	21
Projets de comblement de fossés forestiers	22



ACTUALITÉS	25	MOMENTS FORTS	37
Publication Rhône II.....	26	Réouverture du chemin de randonnée « camping Allondon-Moulin à Fabry »	38
Biotope Rigot.....	27	Parc des Molliers à Bernex.....	39
Cours des Nobel.....	27	Droit à l'alimentation	39
Buvette parc des Franchises.....	27	Gestion de la faune.....	39
Evolution de la surface agricole utile (SAU) depuis 2000.....	28	Nouvel itinéraire touristique transfrontalier « Sentier du Salève »	40
Les places de remplissage/lavage pour pulvérisateurs un outil indispensable pour limiter les risques.....	29	Présence de l'OCAN à Agri Fête	41
Paiements directs : 30 ans d'histoire.....	29	Bilan mi-parcours du plan de réduction des risques d'utilisation des produits phytosanitaires.....	41
Trame noire.....	29	Rencontre intercantonale sur les PDR en Suisse organisée en 2023 par l'OCAN	42
Le moustique-tigre envahit rapidement Genève, il va falloir réagir à grande échelle!.....	30	Atelier du 28 août 2023 sur les investissements agricoles collectifs.....	42
Le frelon asiatique, un nouveau souci majeur pour les apiculteurs genevois	31	Mise en place d'une aide cantonale à l'assurance récolte.....	42
Énergies renouvelables : recherches tout azimut pour répondre aux besoins de l'agriculture.....	31		
Agroforesterie	32		
Projet AgroImpact.....	32		
Projet Résulterre.....	33		
La commission consultative de la diversité biologique (CCDB).....	33		
La commission consultative d'agriculture (CCPA).....	33		
GRTA – Nouvelle identité visuelle.....	34		
Nouvelle directive restauration « GRTA »	35		
Transparence des marges et rémunération des producteurs	35		



ÉDITO

DES PROJETS

RICHES ET

VARIÉS



Chère lectrice, cher lecteur,

En 2023, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a œuvré sans relâche pour contribuer significativement à la transition écologique pour le vivant.

Au-delà des projets riches et variés que vous allez découvrir dans ce rapport d'activité - je n'en dirai pas plus pour susciter votre curiosité - des impulsions fortes ont été données, nous permettant de franchir des caps qui compléteront nos actions dans les prochaines années :

Le projet de loi d'investissement pour les infrastructures agricoles durables, déposé fin 2022, a été examiné par le Grand Conseil et a été doté d'un montant de 40 millions de francs. Sur une dizaine d'années, des projets individuels ou collectifs pourront bénéficier, sous certaines conditions, de soutiens à l'investissement. Il s'agit par exemple de projets d'irrigation ou d'énergies renouvelables, de la réfection de réseaux de drainages, de l'achat d'outils et machines de travail du sol visant à réduire les risques de lessivage et de compaction. Le soutien vise également les projets de développement régionaux, les installations de bioépuration ou de tout procédé permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Enfin, les projets favorisant l'économie circulaire, entre autres la transformation de produits issus de l'agriculture genevoise labélisés GRTA et leur commercialisation, peuvent également bénéficier de ces montants.

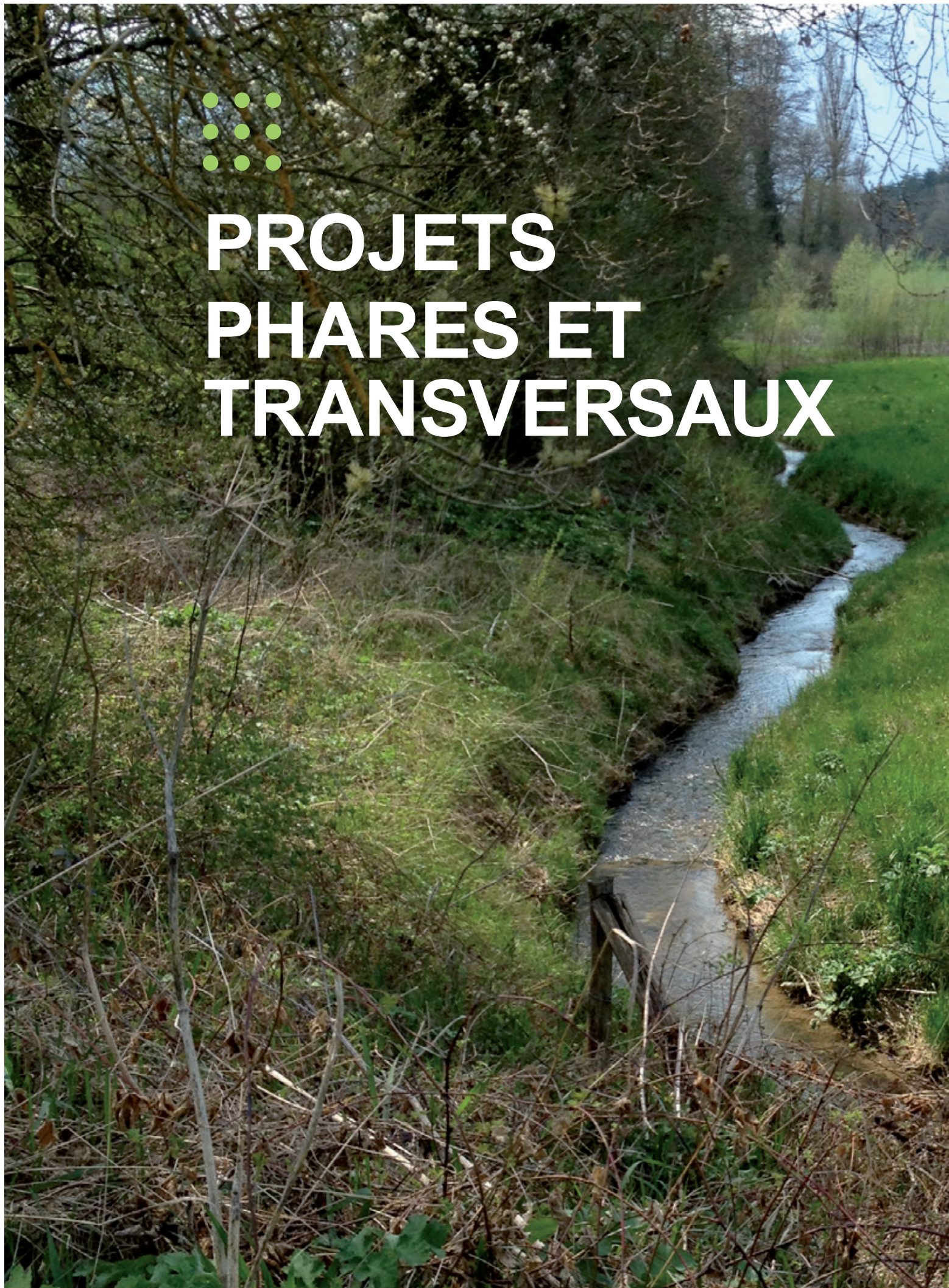
L'année 2023 a été rythmée par un travail conséquent de consultations et concertations visant à déposer au 1^{er} semestre 2024 **la stratégie d'arborisation et le projet de loi d'investissement** qui lui est associé. Pour rappel, l'ambition est d'atteindre 30% de canopée d'ici 2070 en plantant 150'000 arbres dans l'espace urbain dans les 10 prochaines années. Par ailleurs, l'OCAN est également investi dans la mise en œuvre de la loi 13348 qui prévoit qu'au moins 8% de la surface totale de la voie publique située sur les communes de plus de 10'000 habitants soit dévolue à des projets d'arborisation, de végétalisation, de mobilité douce et de transports collectifs sur les domaines cantonaux et communaux.

Je ne peux que me réjouir des diverses actions menées par les collaboratrices et collaborateurs de l'OCAN, souvent en étroite relation avec d'autres offices de l'Etat, tout comme avec les partenaires privés et le monde associatif. Si les projets peuvent parfois prendre du temps à émerger, c'est la co-construction de fondations solides qui nous permettent d'assurer leur réussite et leur pérennité.

Valentina Hemmeler Maïga
Directrice générale



PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX







RÉORGANISATION DE L'OCAN

Après plusieurs mois d'un travail collectif et participatif, et en accord avec la direction de notre département, l'OCAN a pris la décision de se réorganiser. Sa nouvelle organisation, actée en automne 2023 et mise en œuvre dès avril 2024, démontre la souplesse de l'office et sa volonté de donner du sens à ses tâches, de réaliser ses prestations de manière efficiente en rapport avec les enjeux de cette décennie.

Ainsi, sous la supervision de la **direction générale**, quatre directions sont créées :

- **Une direction administrative et financière** (contre deux services généraux jusqu'ici) qui regroupe les compétences en matière juridique, RH, finances, logistique, contrôle interne et systèmes d'information. Elle est dirigée par Mme Laurence Piazzalunga.

M. Roland Frossard, actuel chef des services généraux agriculture est quant à lui rattaché à la direction générale comme expert dans le domaine du droit foncier rural, contrôle viticole et finances.

- **Une direction de l'agriculture**, qui comprend notamment un nouveau service de l'agronomie aux côtés du service paiements directs et développement rural et un pôle marché, filières et promotion du tourisme rural. Elle a pour mission de renforcer les synergies entre les prestations liées à la production, aux soutiens divers aux producteurs et à la promotion des filières agricoles. M. Alexandre de Montmollin prend la tête de cette structure. Quant à M. Alain Bidaux, ancien directeur du service de l'espace rural, il a pris sa retraite au 31 mars 2024.
- **Une direction de la biodiversité et des forêts** voit le jour pour gérer l'ensemble des milieux naturels, favoriser les synergies entre surveillance, développement et gestion des espaces naturels, mais aussi renforcer la gestion des risques liés aux dangers naturels. Elle poursuit ses efforts visant à restaurer et renforcer l'infrastructure écologique du canton et favoriser les corridors

biologiques régionaux. Le plan directeur forestier servira de boussole des actions à entreprendre dans ce milieu. La direction continuera à s'investir en faveur de la flore et de la faune sauvage tout en prévenant les dégâts liés à cette dernière. Elle est placée sous la direction de M. Patrik Fouvry.

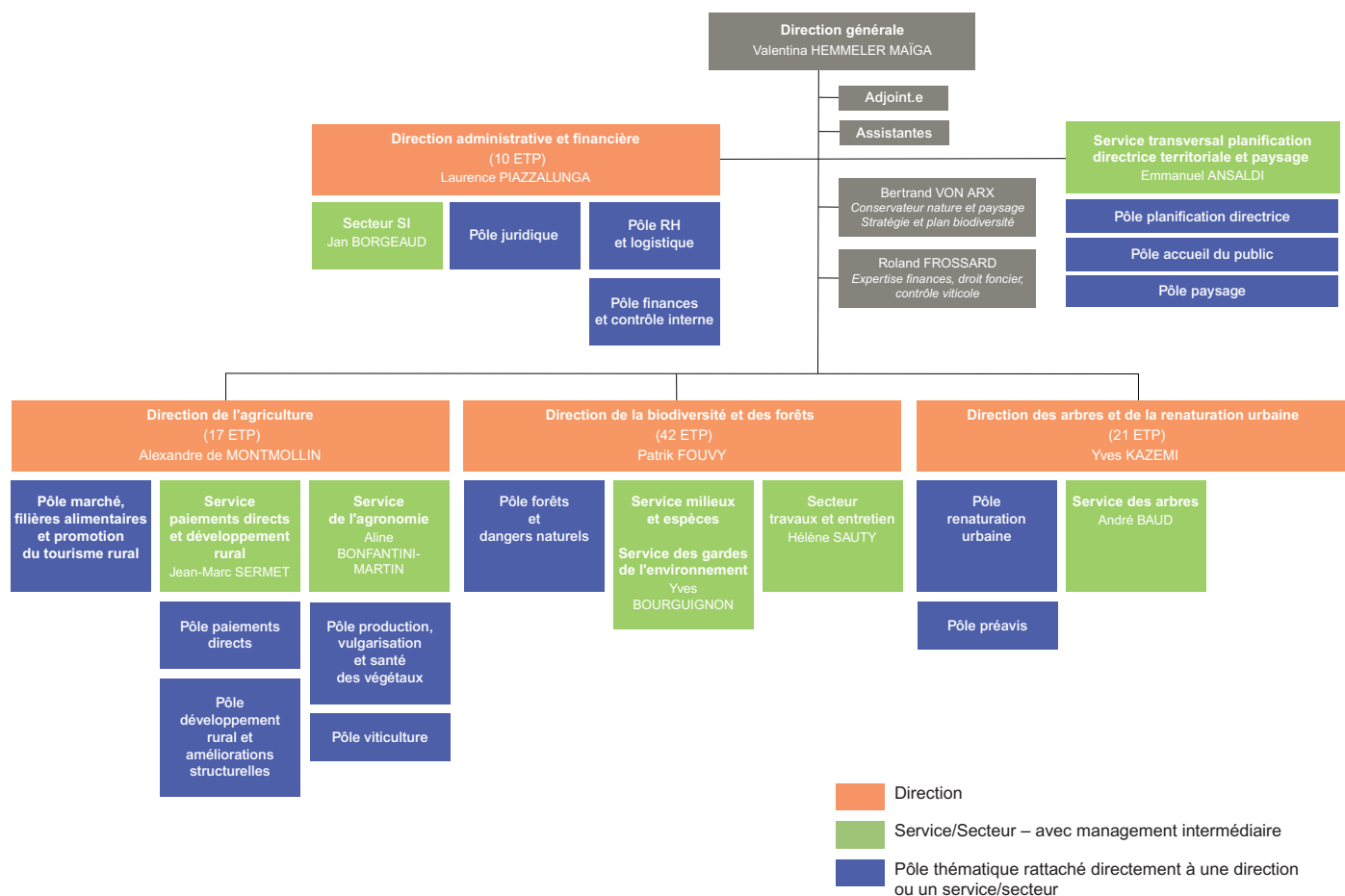
M. Bertrand von Arx, ancien directeur du service de la biodiversité et conservateur de la nature et du paysage, poursuit son activité au sein de l'office en portant la stratégie et le plan biodiversité, tout comme les enjeux de conservation jusqu'à son départ à la retraite au printemps 2025.

- **Une direction des arbres et de la renaturation urbaine**, est quant à elle dédiée aux transformations de la ville afin de faire face à l'urgence climatique et à l'intégration des enjeux nature dans les projets cantonaux. Elle met en œuvre la stratégie d'arborisation et les projets de nature en ville tout en continuant à agir sur la conservation de notre patrimoine arboré sur l'ensemble du canton. Cette nouvelle configuration permet de renforcer la transversalité pour réaliser une densification qualitative de la ville. Elle héberge également le pôle préavis de l'office. M. Yves Kazemi en devient le directeur et prend ses fonctions le 1^{er} juin 2024. L'intérim est assuré par M. Patrik Fouvry.

A ces directions s'ajoute la création d'un nouveau service transversal « planification directrice territoriale et paysage » qui promeut les politiques publiques de l'office au niveau du projet d'agglomération, en passant par le plan directeur cantonal jusqu'aux plans directeurs communaux. Par un positionnement englobant les différentes stratégies de l'office en amont des projets, il contribue aux démarches inter-offices visant à prendre le tournant de la transition écologique. Il portera également le volet stratégique du paysage ainsi que la politique d'accueil du public dans l'espace rural.

Cette nouvelle organisation se veut le reflet des grands principes de gouvernance de l'OCAN, à savoir : l'engagement professionnel, l'esprit d'ouverture collaboratif, l'interdisciplinarité et la transversalité ainsi que la confiance et la solidarité.

Organigramme OCAN Avril 2024





ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE / PASSERELLES / TABLES ET BANCS JACKYLAND

Le service de l'agronomie (SAgr) de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) assure la gestion, la sécurité et l'entretien des surfaces, des infrastructures et des ouvrages promouvant le tourisme rural.

Plusieurs intervenants - entreprises privées, communes et le secteur travaux et entretien (STE) de l'OCAN - permettent de garantir un état optimal, d'étoffer l'offre pour les usagers et de répondre aux besoins avérés de l'OCAN et des partenaires publics et faïtières.

Une des activités phares est la randonnée pédestre. Thématique transversale, le réseau des chemins pédestres mesure 350 kilomètres, dont plus de 200 km en zone agricole et 75 km en forêt. Le SAgr a défini un plan d'entretien et identifié les éléments à la charge du STE, le tout matérialisé sur des cartes régulièrement mises à jour.

Les tâches courantes du STE sont la taille des ligneux et la fauche de la végétation herbeuse pour garantir le gabarit de passage. Par sa présence sur le terrain, le STE contribue également au contrôle et à la sécurisation des sentiers.



Tables et bancs



Effondrement du chemin



Chemin dangereux après crues



En 2023, le STE a été sollicité par le SAgr pour la finalisation de différents projets ou interventions d'urgence, tels que :

- La réfection complète de deux passerelles desservant le chemin de randonnée pédestre à Versoix, zone Sauverny;
- La construction de cinq structures en bois supportant les panneaux d'accueil des réserves naturelles;
- La réouverture du tronçon camping de l'Allondon – Moulin à Fabry. Ce passage, inscrit dans le réseau des chemins de randonnée, était interrompu depuis 2017 suite à la dégradation du tracé et des passerelles en place;
- La fermeture de tronçons du réseau de randonnée rendus dangereux par les crues et par des effondrements subits dû aux fortes pluies automnales et hivernales;
- L'assemblage et la pose de treize ensembles de tables et bancs équipant la zone de loisirs de Jackyland, à Dardagny. Depuis quelques années déjà, le STE procède au remplacement des anciennes structures par un nouveau mobilier plus massif, aux formes épurées, dont la solidité a fait ses preuves. Le bois de chêne de production locale utilisé est tout naturellement adapté aux conditions climatiques, ce qui en garantit une bonne longévité.

Le SAgr collabore étroitement avec le STE, l'engagement de ce dernier se comptabilise à hauteur de 3'400 heures de travail.

Néanmoins et pour garantir toutes les prestations prévues en 2023, des fournisseurs externes ont également été mandatés tout au long de l'année pour les mener à bien (entretien des zones de loisirs, sécurisation des arbres dangereux, construction et pose d'ouvrages en bois).

JOURNÉE CANTONALE SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE, 6^{ÈME} EDITION

La 6^{ème} édition de la journée cantonale sur les chemins de randonnée organisée par l'État de Genève, Genève Terroir et Genève Rando s'est tenue le samedi 30 septembre 2023.

Bénéficiant d'une météo idéale, la manifestation a connu une affluence record avec plus de 2'000 participants. Ils ont pu découvrir la région la plus au sud de notre canton, sur un parcours ponctué de diverses animations, entre Bardonnex, Troinex et Plan-les-Ouates.

Le public a ainsi notamment pu découvrir des milieux naturels d'exception, la Pierre aux Dames, épopée d'un menhir néolithique gravé de silhouettes énigmatiques datant de l'époque romaine, rencontrer les agriculteurs de la région, à l'instar des Jardins de Charrot, découvrir le métier d'apiculteur ou encore visiter la distillerie de Saconnex-d'Arve. La « Carte du terroir », qui recense de nombreuses balades et activités dans l'espace rural joue pleinement son rôle.





VALORISATION DU BOIS

En 2022, l'OCAN a affirmé sa volonté de modifier l'approvisionnement du bois d'œuvre pour les besoins en interne, en gérant directement la filière de production.

Cette économie circulaire permet aux différents services de garantir l'origine du bois et de raccourcir les temps de mise à disposition de la matière première. Pour ce faire, les grumes provenant des forêts de l'Etat, conformes aux besoins préalablement identifiés, sont directement valorisées.

Le sciage est confié à un prestataire externe qui, à l'aide d'une scierie mobile, procède à la transformation de la matière première conformément aux directives internes.

Cette production permet de répondre aux besoins constructifs immédiats, mais également de constituer un stock à venir de planches et carrelots de dimensions fixes, sur la base des besoins standardisés.

Le STE coordonne les différentes étapes en collaboration avec les services et secteurs demandeurs et se charge de la gestion du stock. Ce dernier est constitué annuellement, le bois scié pouvant ainsi sécher à l'air libre et à l'abri des intempéries. En 2023, des racks métalliques ont été mis en place pour le séchage des lots de bois.

Le bois « frais » a un taux d'humidité d'environ 30%. Pour atteindre un taux d'humidité inférieur à 20% (bois « sec ») il faut compter sur une vitesse de séchage d'un centimètre d'épaisseur de bois par an. Le produit ainsi obtenu est plus stable, ne se fissure pas après sa mise en place et est plus facile à façonner, ce qui améliore grandement les conditions de travail des trois menuisiers du STE, réduit l'usure des machines, et permet un résultat optimal des objets à assembler.

Pour ce faire, une organisation et une projection des besoins à long terme de l'OCAN est nécessaire. En 2023, 90m³ de grumes ont été sciées, ce qui a fourni environ 25m³ de bois de construction. Ce bois est principalement destiné à la fabrication d'infrastructures pour le tourisme rural, telles que des passe-



Scierie mobile



Valorisation du bois

relles sur les chemins de randonnées pédestres, des marches ou des main-courantes ainsi que des bancs et des tables de pique-niques.

Au vu des besoins immédiats et du volume de grumes mises à disposition et de leur qualité, il n'a pas été possible de constituer un stock suffisant. Dès lors, courant 2024, 80m³ de grumes vont être sciées en prévision des projets 2026-2027.



IRRIGATION AGRICOLE, UNE THÉMATIQUE DE PLUS EN PLUS TRANSVERSALE

Le changement climatique impacte directement les pratiques et les rendements des cultures agricoles. Les périodes de sécheresses estivales sont de plus en plus fréquentes, durent de plus en plus longtemps et se conjuguent avec des températures toujours plus élevées. A contrario, il faut s'attendre dans un futur proche à des épisodes de précipitations toujours plus marqués durant les intersaisons, ainsi que durant la période hivernale.

La production alimentaire n'est pas la seule concernée, c'est pourquoi l'amélioration des disponibilités en eau pour l'arrosage est devenu un sujet éminemment transversal, comme le témoigne la motion 2873 «De l'eau pour l'agriculture, oui mais autrement» ainsi que la mise en place, début 2023, de la «plateforme pour le développement et l'adaptation des usages de l'eau dans l'agriculture». Cette plateforme cantonale a pour missions :

- d'identifier, de répertorier et de prioriser les projets et actions permettant d'améliorer d'une part l'approvisionnement en eau d'arrosage de l'agriculture, et, d'autre part de favoriser le développement de systèmes de production durables adaptés au nouveau contexte climatique;
- d'établir une stratégie globale de mise en œuvre;
- de porter / de coordonner les études à caractère global;
- d'accompagner / de soutenir les études à caractère régional s'inscrivant dans la stratégie globale;
- de rechercher / d'organiser les partenariats potentiels et les synergies entre projets et/ou politiques publiques;
- d'identifier, voire de promouvoir / de développer des moyens de financement des projets;
- de faciliter la mise en œuvre de projet par les maîtres d'ouvrage.

Accueillant aujourd'hui des représentants de l'OCAN, de l'office cantonal de l'eau (OCEau), du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) et des milieux agricoles, sa composition est appelée à évoluer en fonction des thématiques abordées et de l'évolution du contexte.

Au niveau opérationnel, l'année 2023 aura été marquée par les activités suivantes:

- L'élaboration d'un «Guide pratique irrigation» par l'office fédéral de l'agriculture (OFAG), avec l'aide financière du canton. Ce guide vise à mieux appréhender les besoins d'aide structurelle de l'agriculture en la matière;
- Deux mandats d'investigation - devant mener à définir les contours de deux réseaux d'irrigation - ont été lancés, l'un dans la région de Satigny-Meyrin, et l'autre dans la région de Genève-Sud;
- La tenue à Zollikon d'une séance au kickoff du forum sur la gestion durable de l'eau dans l'agriculture (forum qui a pour ambition de rassembler au niveau national l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau pour l'irrigation), séance à laquelle l'OCAN a participé;
- Le renforcement des liens avec les Services industriels de Genève (SIG).



Pompe d'un réseau d'irrigation sur le canton de Fribourg



DOMAINE RIGOT : PROJET PILOTE D'EXPERIMENTATION DES COMMUNS URBAINS VÉGÉTALISÉS

Contexte

Le domaine Rigot est une propriété du XVIII^{ème} siècle, appartenant à l'Etat de Genève. Ce site prestigieux et proche des organisations internationales présente une forte valeur patrimoniale, paysagère et architecturale, malheureusement à plusieurs reprises «sacrifié». Dans les années 40, on a entièrement démoli une dépendance du domaine, pour construire l'avenue de la Paix et réduit considérablement sa surface pour créer l'avenue de France de l'autre côté. Au début des années 50, plusieurs bâtiments provisoires s'installèrent sur ce site; le collège Sismondi sera pérennisé vers 2006, et la Maison de la Paix sera construite en 2012.

Depuis 2014, le canton, et en particulier le département du territoire (DT) avec différents offices (l'office de l'urbanisme (OU), l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'OCAN, s'engage dans une véritable valorisation de ce domaine (suppression des places de stationnement, plantation d'arbres, promenade piétonne, potager, régénération des sols, pépinière urbaine, ...). Toutes ces opérations répondent non seulement à plusieurs enjeux du DT (biodiversité, nature en ville, agriculture urbaine, espace public, paysage, patrimoine bâti, développement urbain...), mais surtout à l'amélioration du cadre de vie des habitant-e-s et des personnes du secteur, par une intégration et un engagement fort de ces acteurs.



Allée de Maître



Intervention partie Nord



Projet des étudiants EPFL



Actions réalisées en lien avec les ressources naturelles (eau, sol, arbres) et les ressources culturelles (usages):

- **ARBRES**: plus de 300 arbres plantés entre 2014 et 2023 (alignement, lisière, pépinière urbaine, micro-forêt urbaine...);
- **SOL**: plus de 6'000 m³ de matériaux terreux ont été retravaillés pour régénérer les sols. Un important travail mécanique a été effectué afin de trier et dépolluer les matériaux, décompacter et améliorer la porosité du sol, augmenter sa profondeur utile, sa perméabilité et dynamiser les processus biologiques de ces sols très impactés par différentes activités humaines (chantiers précédents, enfouissement de déchets et intense compaction). Un amendement organique a également permis de stimuler la vie du sol et sa capacité à se structurer durablement dans le temps. Enfin, un semis spécifique permet de poursuivre la régénération du sol, notamment grâce au développement de nombreuses racines traçantes et pivotantes se développant dans l'intégralité du volume de sol régénéré.

Une désimperméabilisation des sols autour des villas a également été réalisée et l'ensemble des places de stationnement ont été supprimées;

- **EAU**: réhabilitation d'un milieu humide, historiquement présent sur la partie basse du domaine, et qui permettra la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert de la parcelle;
- **USAGE**: de nombreux acteurs engagés dans le réaménagement du parc avec la création d'un potager et la plantation d'un verger.

Projet pilote des commons urbains végétalisés

En octobre 2022, le DT a soutenu que le domaine Rigot devienne un site pilote d'expérimentation «des commons urbains végétalisés». Cela signifie, face à l'urgence climatique, que l'aménagement des espaces ouverts en ville doit être envisagé différemment pour augmenter durablement la qualité du cadre de vie de la population genevoise, et ce de manière rapide. Et toutes les actions réalisées à Rigot vont en ce sens, valorisant et améliorant les services écosystémiques du site (service de régulation, d'approvisionnement, de soutien et culturels) tout en imaginant une gestion de ces ressources de manière partagée et collective.

Que s'est-il passé en 2023 ?

- Le projet a commencé à être porté à connaissance avec l'organisation d'une journée festive, le 29 mars 2023, qui a permis d'inaugurer la 5^{ème} pépinière urbaine cantonale et de présenter l'ensemble des actions menées depuis 2014, en présence des autorités.
- La réalisation de projets d'étudiants en architecture de l'EPFL (projet ALICE) afin de tester de nouveaux usages.
- Un projet de recherche porté par l'HEPIA et la HEAD a été retenu en décembre 2023 par la HES-SO: «Évaluation Collective et Sensible des Commons de Rigot; Vers une Gestion Durable et Inclusive des Commons Urbains Vivants.» (ECS-Co). Ce projet de recherche a été déposé dans le cadre de l'appel lancé par CITÉ HES-SO Genève en partenariat avec l'OU et le bureau d'intégration des étrangers du Canton de Genève. Il permettra d'évaluer les actions menées et celles à venir, tout en posant une réflexion théorique et d'accompagnement autour de cette question des commons.

Et maintenant:

Il s'agit de poursuivre les réflexions et de tester l'application de cette notion des commons à Rigot, dans la suite du réaménagement du domaine. L'approche par les commons, qui peut être porteuse de renouveau démocratique, du pouvoir d'agir et de transformation sociale en lien avec les enjeux écologiques actuels.

Tout d'abord, une requête en autorisation de construire, réfléchi conjointement avec les futurs usagers et les gestionnaires, sera prochainement déposée pour toute la partie nord, soit environ 10'000 m² de terrain, qui va être réaménagée en parc public. Deuxièmement, une nouvelle gouvernance devrait être testée à Rigot. Elle sera plus décentralisée, ce qui laissera aux usagers le choix d'utiliser cet espace, de le faire évoluer au gré de leurs besoins et de leurs envies. Cette évolutivité devra s'inscrire dans un cadre général donné par l'administration cantonale.

Enfin, au printemps 2024, les étudiants de l'EPFL vont réétudier pour la deuxième année ce site pour, éventuellement, tester un objet en commun, pour expérimenter les coopérations et stimuler la gestion d'une ressource commune autour d'un café mobile.



MESURES DE LUTTE LIÉES AUX ORGANISMES INVASIFS DANS L'AGRICULTURE À GENÈVE

Les plantes cultivées peuvent être sujettes à divers parasites exotiques invasifs. Dans un contexte de réchauffement climatique et d'échanges internationaux, le phénomène tend à se renforcer. A Genève, le milieu agricole fait preuve d'une vigilance particulière et adopte des mesures préventives, de surveillance, de détection précoce et parfois d'assainissement afin de préserver durablement sa production locale.

Mesures de prévention et de surveillance en Suisse

Le service phytosanitaire du canton (OCAN) sous l'égide des autorités fédérales (OFAG) est chargé de surveiller l'apparition et le développement des espèces exotiques invasives. Le statut «d'organisme de quarantaine» attribué à certains ravageurs ou maladies des végétaux de source exotique encadre l'obligation de déclarer et combattre ces nuisibles selon des protocoles de lutte dédiés. Ces dispositifs accompagnent les mesures sanitaires et de détection précoce déjà appliquées, tout comme les recherches scientifiques favorisant la résistance des cultures, les dispositifs de lutte et la sensibilisation des producteurs et de la population à ce phénomène.

Organismes de quarantaine présents à Genève en 2023

A Genève, quatre organismes de quarantaine dans la liste des vingt-neuf sous surveillance ont été identifiés cette année, trois d'entre eux étaient déjà apparus précédemment :

- Le chancre coloré du platane, apparu en 2001;
- La flavescence dorée de la vigne, apparue en 2018;
- La chrysomèle des racines du maïs, apparue en 2019;
- Le virus du fruit brun rugueux de la tomate (Tomato Brown Rugose Fruit Virus, ToBRFV), apparu cette année 2023.



Source : EPPO / Auteur : Salvatore Davino



Première détection du virus du fruit brun rugueux de la tomate à Genève

Inoffensif pour l'être humain, le virus du fruit brun rugueux de la tomate (ToBRFV) s'attaque aux plants de tomates et de poivrons. Il affecte le développement des plantes et peut entraîner une diminution, voire une disparition totale de la récolte et engendrer ainsi de lourdes pertes pour la production concernée. En effet, des symptômes tels que des taches brunes, des rides, des décolorations et des problèmes de développement sont généralement observés sur les fruits infectés qui ne peuvent plus être commercialisés.

Découvert en Israël en 2014, le ToBRFV est apparu en Allemagne en 2018 puis s'est rapidement répandu sur le territoire européen. Considéré comme un organisme de quarantaine potentiel depuis 2020 en Suisse, cette maladie a été identifiée pour la première sur le territoire helvétique en 2021 dans le canton de Thurgovie, puis au Tessin et dans le canton de Vaud en 2022.

A Genève, un premier cas a été identifié dans une culture de tomates au mois de juin 2023, dans le cadre d'analyses de détection de routine des eaux de drainage des serres. Le plan d'urgence de la Confédération relatif au ToBRFV a immédiatement été mis en place. La procédure fut d'isoler et éliminer les plants malades, adopter des mesures drastiques de désinfection des structures et équipements, ainsi que renforcer les mesures sanitaires usuelles déjà mises en place dans les exploitations du canton. L'application de ces mesures a été surveillée par l'office technique maraîcher (OTM), l'OCAN et l'OFAG/Agroscope en excellente collaboration avec l'entreprise concernée. Aucune autre culture n'a été contaminée.

Face à ce virus qui semble s'installer en Europe, il est essentiel pour le canton de Genève, producteur du quart des tomates consommées en Suisse, de toujours mieux appréhender le ToBRFV. La surveillance, l'observation des symptômes et le signalement par les producteurs sont fondamentaux pour préserver l'agriculture locale. Les mesures de détection précoce déjà appliquées, complétées par la sensibilisation des maraîchers, tout comme les connaissances scientifiques sur des potentielles cultures plus résistantes permettent ainsi de renforcer les dispositifs de lutte. De nouvelles variétés dites «tolérantes» au ToBRFV sont maintenant disponibles et devraient permettre de diminuer les risques dès 2024.

Autres organismes sous surveillance

Pas encore présent à Genève, mais déjà dans six cantons suisses en 2023, le cas du scarabée japonais préoccupe. Cette espèce exotique invasive engendre d'importants dégâts, notamment sur les cultures viticoles et fruitières.

Organismes invasifs réglementés mais non de quarantaine, l'ambrosie et la stramoine commune présentes sur le territoire genevois font également l'objet d'un suivi tout particulier de la part des producteurs agricoles et des autorités en raison de leurs impacts sur la santé humaine, les cultures et l'élevage.



Scarabée japonais, *Popillia japonica*



PLANTES ENVAHISSANTES AU PORT CHOISEUL

Durant l'hiver 2022, l'OCEau a procédé au dragage du port Choiseul. Le dragage consiste à enlever les limons qui se sont accumulés au fond du port au fil des années, ceci pour garder une profondeur d'eau correcte pour la navigation. La problématique du dragage est qu'il racle le fond du port et ôte toutes les plantes. L'année suivante, les plantes dominantes, dites pionnières, s'installent en premier et malheureusement les Elodées sont des plantes pionnières et envahissantes.

Ces plantes d'origine sud-américaine, arrivées dans le Léman genevois en 1993, tapissent le fond lacustre et ne laissent que peu de chance aux autres plantes de s'installer. Elles forment des tapis denses qui remontent jusqu'à la surface et entravent la navigation, en particulier pour les voiliers qui ont d'importantes quilles.

A ce jour, l'unique manière pour éradiquer l'Elodée est la méthode de la fourche, qui consiste à planter une fourche dans la masse de plantes et de tourner (comme des spaghettis) jusqu'à ce que la touffe s'arrache. La touffe est ensuite remontée à bord d'un bateau pour être évacuée. Malheureusement cette technique est extrêmement physique et peu efficace.



Port Choiseul



Port Choiseul

Pour éviter la dissémination, la fauche de cette plante à l'aide d'une faucardeuse n'est pas préconisée. Malgré tout, en 2023, deux passages ont été effectués dans les allées centrales pour désengorger le port.

L'équipe travaux et entretien a passé 44% de son été au port Choiseul, soit 196 jours/hommes pour plus de 200m³ de déchets évacués. De plus, une entreprise externe a été mandatée pendant quatre jours pour prêter main forte à l'équipe en place, en plus des six étudiants en job d'été. Malgré ces efforts extrêmement importants, le port était difficilement praticable.

L'éradication de plantes exotiques envahissantes est difficile et de longue haleine. Dans le Léman, il est particulièrement compliqué de lutter efficacement contre ces plantes notamment, car les surfaces et les volumes sont immenses et qu'elles se disséminent d'un point à l'autre.

Dans un souci de rationalité, l'OCAN veille à contenir leur progression et garantir l'utilisation du port. Pour cela, l'équipe travaux et entretien va tester une nouvelle technique dès le printemps 2024.



ENTRETIEN DES ROSELIÈRES DU RHÔNE

Le STE a procédé à une opération nettoyage des roselières du Rhône en automne 2023. L'entretien s'effectuant en bateau, la mise à l'eau de deux embarcations en dessus du barrage de Verbois durant quinze jours a été nécessaire.

La période de nettoyage est planifiée en fonction de la nidification des oiseaux et de la fraie des truites, des ombres et des écrevisses. Pour diminuer au maximum l'impact sur le milieu naturel, l'équipage est sensibilisé à l'écosystème dans lequel il évolue. Une formation de sauvetage en eaux vives, mise en place par les pompiers de Genève, est également nécessaire pour garantir la sécurité du personnel.

Durant cette courte période, 640 kg de déchets ont été évacués. Du plastique, du polystyrène expansé, des bouteilles en PET et autres déchets ont été débarrassés. Ces débris n'ont pas leur place dans la nature! Cela montre l'importance d'éliminer et de recycler les déchets conformément aux bonnes pratiques pour préserver nos ressources et nos écosystèmes naturels.



Déchets



CRÉATION DE MARES EN ZONE AGRICOLE

Depuis 2020, l'OCAN en collaboration avec AgriGenève et le KARCH-GE (association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles à Genève) a lancé un projet permettant la création de mares temporaires en zone agricole.

Il vise notamment à favoriser les amphibiens l'un des groupes faunistiques les plus menacés de Suisse et à valoriser majoritairement des zones déjà naturellement humides en zone agricole.

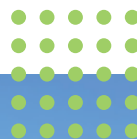
Il s'agit notamment de secteurs où la nature du sol et la topographie favorisent l'accumulation de l'eau. Ces secteurs présentent un important potentiel de valorisation en termes de biodiversité tout en constituant des surfaces improductives pour les agriculteurs concernés.

Ces surfaces sont valorisées en optimisant leur fonctionnement (surface et profondeur) par des terrassements de faible ampleur. Puis, un entretien par fauche (lorsque les mares sont asséchées) est convenu avec l'agriculteur afin de maintenir l'attractivité de la mare pour les espèces visées. En contrepartie de ce travail, l'agriculteur perçoit un paiement proportionnel à la surface entretenue.

Depuis 2020, cinquante mares ont ainsi pu être aménagées sur le canton: onze en 2020, trente-six en 2022 et sept en 2023. En 2023, un suivi des amphibiens a été réalisé par le KARCH-GE. Les résultats ont montré un grand succès dans la reproduction du crapaud calamite, principale espèce cible du projet considérée en Suisse comme en danger d'extinction.

Un autre suivi, mené en parallèle sur certains groupes d'insectes comme les orthoptères (criquets/sauterelles) et les libellules, a montré qu'environ la moitié des mares avaient été colonisées par des espèces rares et menacées.

Ces premiers succès sont encourageants, c'est pourquoi les mesures seront poursuivies les années à venir.



Mare temporaire aménagée dans un champ, sur un secteur naturellement humide.



Présence de centaines de têtards de crapauds calamites au sein d'une mare aménagée en 2023.



PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (PDR): 16 ANS DE MISE EN ŒUVRE À GENÈVE

Le PDR est un outil proposé par l'OFAG destiné à améliorer la cohérence des aides publiques à l'investissement. Il propose des subventions spécifiques pour les projets collectifs. Les « règles du jeu » sont les suivantes :

- Le projet doit avoir pour but d'améliorer la valeur ajoutée de l'agriculture d'une région ;
- Ses objectifs doivent être en lien avec les objectifs et la stratégie de développement de la région ;
- Il doit mettre en réseau et en cohérence un ensemble de mesures (projets partiels) aussi bien individuelles que collectives (au minimum 3) ;
- Ces mesures doivent avoir une durée de vie d'au moins 15 ans et être neutres du point de vue concurrentiel ;
- Le projet doit disposer d'une participation prépondérante du secteur agricole.

Comme tout projet collectif, un PDR ne se décrète pas, il se construit. Pour ce faire, l'OFAG propose une démarche par étape.

- **Etape no. 1 :** dépose à l'OFAG d'une esquisse de projet (par un agriculteur, un groupe d'agriculteurs, une coopérative, ...). A ce stade, il s'agit essentiellement de décrire une idée de projet afin de permettre à l'OFAG de savoir s'il répond aux « règles du jeu » PDR ;
- **Etape no. 2 :** élaboration d'une étude préliminaire (avant-projet). Cette étape est soutenue par l'OFAG à travers le cofinancement d'un coach, ceci à hauteur de max. 50% (et max 20'000 francs.) du coût de celui-ci. A Genève, le canton prend en charge les 50% restants ;
- **Etape no. 3 :** élaboration d'une étude de documentation. Cette étape vise à réaliser une planification de détail du projet et d'arrêter les taux de subventionnement des différentes mesures du PDR. Cette planification doit être portée par une association (à constituer) rassemblant les porteurs des différentes mesures du projet. Elle est soutenue financièrement par l'OFAG et le canton à hauteur de 61.2% de ses coûts ;
- **Etape no. 4 :** mise en œuvre du projet. Une fois le projet approuvé par la Confédération et le canton, une convention de mise en œuvre est signée avec l'association porteuse du projet et celui-ci doit être réalisé dans un délai de 6 ans ;

- **Etape no. 5 :** phase d'exploitation. Une fois les travaux de mise en œuvre terminés, le projet rentre dans une phase d'exploitation de neuf ans minimum. Durant cette période, le PDR est l'objet d'audits périodiques du canton destinés à documenter l'évolution du projet dans le temps. En cas d'arrêt du projet ou de mesures spécifiques, un remboursement prorata temporis des subventions obtenues peut être demandé s'il s'agit d'un arrêt délibéré.

L'outil PDR a été introduit à Genève en 2007, et le canton compte aujourd'hui trois projets en cours :

- **Le PDR no. 1** (projet de renforcement des filières agricoles genevoises 2012-2019), qui est aujourd'hui en phase d'exploitation. Cette phase se terminera le 31 mai 2027 ;
- **Le PDR no. 2** (projet développement de fermes urbaines et de points relais agricoles en milieu urbain), qui est en phase de mise en œuvre ;
- **Le PDR no. 3** (projet qui consiste à préserver les modestes filières de production animale), dont l'étude de documentation est en cours.

Que doit-on retenir de l'outil PDR après 16 ans d'expérience à Genève :

- Un PDR est un projet qui poursuit un objectif commun, ce n'est pas un assemblage de projets individuels. D'autre part, il engage ses porteurs sur le long terme (15 ans) et les mesures collectives nécessitent un cofinancement de la part de chacun ;
- Il faut compter 4 ans minimum pour mettre sur pied un PDR et le mener à sa phase de mise en œuvre. En effet, s'agissant d'un projet collectif, il faut du temps et de la persévérance pour que les objectifs et les mesures se mettent en cohérence les unes avec les autres et que la gouvernance du projet se mette également en place ;
- Les « règles du jeu » se sont complexifiées avec le temps et les taux de subventionnement ont été revus à la baisse pour éviter de concurrencer - voire de court-circuiter - les autres outils de financement de l'OFAG (crédits d'investissement notamment) ;
- Malgré ses ajustements, le PDR reste un outil de financement attractif pour les régions de plaine où, en principe, l'OFAG n'octroie pas de subvention à l'investissement. Il est ainsi un outil complémentaire aux outils classiques d'aide à l'investissement comme les crédits d'investissement par exemple.



PROJETS DE COMPLEMENT DE FOSSÉS FORESTIERS

En 2023, le SBio, en collaboration avec le SPF, a entrepris plusieurs projets de comblement des fossés forestiers.

Les deux principaux projets réalisés étaient situés dans la partie nord du massif forestier des Bois de Jussy.

Un dense réseau de fossés délimitant chemins et parcelles a en effet été créé au cours du temps au sein de la plupart des boisements genevois. Ces fossés avaient pour fonction de drainer les surfaces forestières dans le but de favoriser la production.

Ces aménagements eurent pour effet collatéral de drainer la majorité des nombreuses zones humides autrefois présentes au sein de ces boisements, contribuant à la forte régression de la biodiversité.

Aujourd'hui, face cette problématique et au dérèglement climatique, l'OCAN a décidé d'entreprendre le comblement de la majorité de ces fossés. Cette mesure - notamment préconisée dans le plan directeur forestier - a pour objectif de retrouver des conditions permettant l'expression des dynamiques naturelles et d'augmenter la résilience de la forêt face aux épisodes de chaleur et de sécheresse extrêmes que nous allons connaître à l'avenir.

Les deux principaux sites retenus dans le cadre de ces premiers projets de comblement de fossés étaient situés dans des zones déjà en partie humides. L'un situé à l'extrémité nord de la réserve naturelle des Prés de Villette et l'autre, quelques centaines de mètres plus à l'est, dans un secteur hors réserve, exploité sur le plan sylvicole.



Fossé comblé en bordure gauche d'un chemin forestier



Surface forestière localement inondée après comblement d'un fossé de drainage au nord de la réserve naturelle des Prés de Villette.



Au total, ce sont plus de 1.5 km de fossés qui ont pu être totalement comblés et environ 1.2 km de fossés revitalisés (partiellement comblés par la création de bouchons permettant la formation de mares temporaires).

La surface forestière influencée par ces interventions est estimée à plus d'une vingtaine d'hectares.

Plusieurs projets de nature identique sont actuellement en cours de développement et devraient être mis en œuvre dans les années à venir au sein des différents massifs forestiers du canton.



ACTUALITÉS





PUBLICATION RHÔNE II

Dans le cadre de la mise en place de la Conception cantonale du paysage de Genève, la pré-étude de 2018 a relevé l'importance de l'eau dans le paysage genevois, mettant particulièrement en avant l'unité créée par l'Arve, le Rhône et le lac. Suite à une première publication 2021 retraçant des travaux d'étudiants, c'est une seconde publication qui a été finalisée et publiée début 2024, intitulée «Le Rhône II : dialogue et regards vers un observatoire du Rhône genevois». Elle synthétise les démarches partagées et la réflexion commune entre les partenaires durant les années 2022 et 2023 pour amorcer et accompagner une transition socio-écologique autour de la section genevoise du fleuve.

La pertinence et la nécessité d'accorder une attention particulière à la préservation, l'accompagnement et à l'exploitation judicieuse des ressources aquatiques dans la planification urbaine et paysagère de Genève guideront les démarches et projets portés par l'OCAN en partenariats avec l'OCEau, l'OU, l'OPS et l'HEPIA ces deux prochaines années, dans le cadre de la convention-programme Paysage signée avec l'OFEV.



Couverture de la publication Le Rhône II : Dialogue et regards vers un observatoire du Rhône genevois



Biotope Rigot



Cours des Nobel



BIOTOPE RIGOT

Historiquement, un bassin d'agrément était présent sur la partie basse du domaine Rigot. Des traces de cet espace humide ont persisté jusqu'au début des années 2010. Suite aux constructions contemporaines à proximité et leur installation de chantier, cette zone humide a complètement disparu. Le projet s'est ainsi basé sur l'emplacement original du bassin, dans l'axe de la villa de Maître Rigot, en contrebas du «glacis». La requalification de cet espace en bassin biotope, à cet emplacement, permet de revaloriser les eaux claires du site, de créer un lieu de biodiversité où pourront se rencontrer la faune et la flore locale et d'aménager un lieu de détente et d'observation pour les usagers. Le bassin conjugue les «ambiances et atmosphères» avec les enjeux biologiques. Deux interfaces se distinguent : l'une dite «publique» est accessible et équipée pour la détente, la rencontre et l'observation, tandis que l'autre dite «nature» est non accessible et en faveur de l'avifaune, la petite faune urbaine et la flore.



COURS DES NOBEL

En 2019, les études de projet ont débuté pour la réalisation de la promenade de la Paix/Cours des Nobel. Et cette année 2023 est marquée par le début des travaux sur le dernier tronçon : secteur Mont-Riant (entre la Mission du Brésil et l'OIM) qui offrira notamment deux passerelles (cycle et piétonne) à travers le cordon arboré le long du chemin de la Rirole, afin de maintenir tous les arbres existants.

Pour rappel : la réalisation de la Promenade de la Paix et du Cours des Nobel est une véritable opportunité de maintenir des espaces ouverts fonctionnels et structurants tout en conservant des enjeux socio-écologiques. Ces deux itinéraires permettent de mettre en relation les différents espaces ouverts de ce quartier, en créant un réseau de parcs publics reliés par des promenades urbaines. Ils offrent un parcours unique entre les grandes organisations internationales et le Jardin des Nations avec son emblématique Place des Nations.

BUVETTE PARC DES FRANCHISES

En 2016, une petite buvette culturelle s'est installée de manière provisoire au parc des Franchises, grâce à l'engagement de plusieurs associations. Dans le cadre du réaménagement du parc des Franchises, une buvette définitive va prendre place dans l'ancienne chaufferie des serres, sous un grand toit, et sera le point de rencontre pour les activités du parc. Le chantier de rénovation s'est fait par des méthodes traditionnelles et une volonté d'écoconstruction.

Par exemple, le projet de charpente à l'ancienne en «coque de bateau renversée» à petits bois de Philibert Delorme est un exercice de charpente traditionnelle qui applique des réflexions écologiques. La construction de la charpente a été orchestrée par l'entreprise ABX et le prestataire l'ASTURAL, un organisme genevois qui accompagne des jeunes dans la difficulté afin de favoriser leur intégration dans un cursus ordinaire. Ouverture de la buvette pour l'été 2024.



Buvette parc des Franchises



ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) DEPUIS 2000

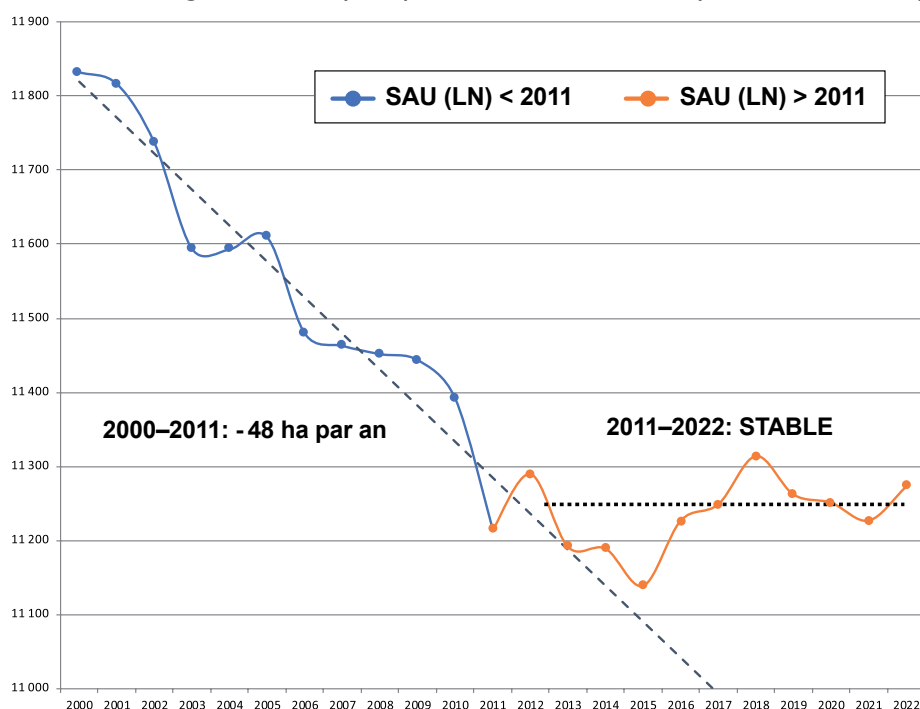
Genève est un canton urbain qui – année après année – a besoin de nouvelles surfaces pour se développer. Au début des années 2000, il était constaté que la perte de terres agricoles cultivées (formellement la Surface agricole utile, ou SAU) diminuait de près de 50 hectares chaque année. Cette tendance s'est quasiment effacée depuis 2010 (voir figure ci-dessous), notamment grâce à la mise en exergue de la protection des surfaces d'assolement – pour répondre aux exigences de la Confédération-, et du « développement vers l'intérieur » (principe de densification du bâti existant) prôné depuis 2013 par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), pour éviter le mitage du paysage.

Néanmoins, il n'est pas certain que la SAU reprendra une tendance à la baisse dans un proche avenir suite à la valorisation des terrains déclassés aujourd'hui. En effet, à Genève il faut entre 10 et 15 ans pour passer d'une modification de zone (MZ) à un plan localisé de quartier (PLQ), tant la conciliation des divers intérêts liés aux projets de construction s'avère compliquée. Néanmoins, cette baisse de SAU sera immanquablement bien plus modérée que celle observée entre 2000 et 2010.



Installation de traitement des restes de produits phytosanitaires à Lully

Surface agricole utile (SAU) du canton de Genève (selon OFS, en ha)





LES PLACES DE REMPLISSAGE/LAVAGE POUR PULVÉRISATEURS : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LIMITER LES RISQUES

Le risque de contamination des eaux par les produits phytosanitaires lors du remplissage ou du nettoyage des pulvérisateurs peut s'avérer problématique s'il n'est pas réalisé au bon endroit. Les places de remplissage/lavage sont reliées à des systèmes de traitement des résidus phytosanitaires (murs végétalisés ou systèmes d'évaporation), permettant d'épurer les eaux de lavage des pulvérisateurs.

Depuis 2015, l'OCAN a octroyé plus de 1'000'000 francs pour soutenir financièrement ces places et encourager les agriculteurs dans leurs efforts pour minimiser les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Le processus d'octroi de subventions peut prendre du temps, notamment pour les raisons suivantes : évolution de la demande du requérant ; propriété du lieu d'installation ; structure collective ; procédures liées à l'autorisation de construire ; financement du solde par le requérant.

Trois projets de place de lavage/remplissage ont été soutenus et réalisés en 2023, cinq places sont en cours de réalisation/paiement et trois sont en projets.

PAIEMENTS DIRECTS : 30 ANS D'HISTOIRE

Le 1^{er} juin 1993, la Confédération a introduit les paiements directs dans le but de dissocier la politique de prix de celle des revenus, tout en créant des incitations pour une agriculture plus écologique. 30 ans plus tard, le système mis en place a atteint ses limites et le simplifier va être l'objectif recherché dans le cadre de la conception de la future PA 2030 (politique agricole à partir de 2030).

En termes d'engagement financier, la situation dans notre canton est aujourd'hui la suivante :

- Le montant des contributions versées au sens de l'ordonnance sur les paiements directs s'est élevé à près de 20 millions de francs par an durant la période 2016-2022, soit près de 2'000 francs/ha de surfaces cultivées ;

- Ce montant a connu une forte progression en 2023 (+10%) suite à l'introduction, dans la législation, de contributions pour le renforcement de la couverture des sols, qui ont surtout profité aux exploitations de plaine, et plus particulièrement aux exploitations viticoles.

L'enjeu pour l'agriculture genevoise va être de contribuer à la simplification de la future PA 2030 tout en gardant le montant des paiements directs à son niveau actuel.

TRAME NOIRE

Le déploiement de la trame noire s'est poursuivi en 2023 dans le cadre du « Projet Innovation trame noire » co-financé par la Confédération.

Les communes de Plan-les-Ouates, Onex, Céligny, Carouge, Cologny et Puplinge sont désormais aussi au bénéfice d'une trame noire à l'échelle communale avec la description des mesures de restauration à enclencher.

La Ville de Genève a produit un document méthodologique reproductible pour restaurer la trame noire dans des contextes jugés équivalents. Trois sites types de la Ville de Genève ont été choisis car représentatifs des enjeux en termes de trame noire : un parc urbain (le parc des Cromptes), un pont routier et mobilité douce (le pont des Acacias) et un centre-ville (la petite Rade). Les sites ont été analysés via un diagnostic urbanistique, des questionnaires en ligne, des enquêtes sur sites et des ateliers participatifs, sur site et en atelier.

Un nouveau film (<https://youtu.be/ellnL90cwAk>) concernant l'impact de la pollution lumineuse sur les chauves-souris « À l'ombre de la lumière » a été produit par le cinéaste Tanguy Stoecklé avec des images exceptionnelles de Murins de Daubenton à Genthod et d'Oreillards gris à Collex-Bossy. Il constitue une entrée en matière dans ce sujet complexe et permet de mettre en images la réaction des chauves-souris vis-à-vis de la lumière, à savoir un effet répulsif immédiat sur les espèces lucifuges.



LE MOUSTIQUE-TIGRE ENVAHIT RAPIDEMENT GENÈVE, IL VA FALLOIR RÉAGIR À GRANDE ÉCHELLE !

Pendant longtemps, l'annonce spécifiant que le moustique tigre, une espèce exotique envahissante, remontait tranquillement la vallée du Rhône et finirait par coloniser Genève faisait sourire. Puis en 2020, la première population s'est installée à Lancy, et depuis l'invasion se poursuit à un rythme soutenu, triplant son emprise chaque année. En 2023, ce sont pour la première fois plusieurs dizaines de milliers d'habitants d'une dizaine de communes genevoises qui ont fait la connaissance de ce petit moustique diurne particulièrement pénible et qui adore les retenues d'eau stériles, notamment les innombrables bouches d'évacuation d'eau claire qui parsèment les routes, parkings et autres surfaces goudronnées. A ce rythme, la moitié du canton pourrait être touchée dès 2024 et, dans quelques années, rares seront les zones habitées qui y échapperont.

Les moyens de lutte sont connus (voir www.ge.ch/moustique-tigre pour tout savoir) et ils ont été testés par le SBio et son mandataire, le Pôle Invertébré du Bassin Genevois (PIBG), mais il va falloir un immense effort collectif de tous les gestionnaires de bâtiments et de routes en 2024 pour contenir ce fléau à un niveau supportable pour la population.



Lutte contre le moustique-tigre : injection d'un larvicide spécifique et biodégradable, non dommageable pour les cours d'eau, dans les sites de reproduction du moustique tigre qu'il n'est pas possible de neutraliser autrement.



Lutte contre le frelon asiatique : destruction de nid secondaire au sommet des arbres par les pompiers avec l'aide de lance télescopique ou de camion nacelle.



LE FRELON ASIATIQUE, UN NOUVEAU SOUCI MAJEUR POUR LES APICULTEURS GENEVOIS

Comme le moustique tigre, le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante d'origine chinoise, mais son invasivité est encore plus spectaculaire. En effet, les analyses ont montré qu'une reine est capable de produire en une saison un nid dont sortiront plus de 800 jeunes reines pour l'année suivante. Ainsi, alors qu'en 2022, seuls 3 nids avaient été trouvés sur tout le canton, ce sont plus de 100 nids qui ont été trouvés et détruits en 2023 dans le cadre d'une collaboration entre le SBio, son mandataire, le PIBG et surtout les pompiers du Service d'incendie et de secours (du groupement SIS), qui font un travail extraordinaire pour rechercher et neutraliser les nids.

L'impact de ce nouvel arrivant sur l'apiculture est problématique. En été, quand les frelons asiatiques sont nombreux, ils s'acharnent sur les ruches, remplies de proies faciles. Attaquées, les abeilles refusent de sortir, et la colonie dépérit. A ce stade, seule la recherche et la destruction du nid de frelon permet de soulager les ruches. Le PIBG et les apiculteurs utilisent pour cela différentes méthodes, dont la plus performante consiste à équiper un frelon d'un minuscule émetteur pour le traquer jusqu'à son nid. En 2024, d'autres méthodes de protection des ruches seront testées pour pouvoir faire face durablement à ce nouveau prédateur.



ÉNERGIES RENOUVELABLES : RECHERCHES TOUT AZIMUT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'AGRICULTURE

La transition écologique n'épargne pas l'agriculture, notamment les secteurs qui sont fortement consommateurs d'énergie, comme les cultures sous serres. Pour trouver des alternatives au gaz naturel, les recherches s'orientent vers plusieurs solutions, notamment la géothermie et le chauffage à bois usagé.

Pour soutenir le développement de la géothermie, l'OCAN a participé activement à la campagne de prospection du sous-sol organisée en 2021 par les SIG à l'aide de camions vibreurs. Bien que prometteurs, les résultats obtenus ont nécessité, en 2023, des investigations complémentaires et les prochains sondages sont prévus pour la fin 2024.

Dans le domaine de la valorisation du bois usagé (bois qui ne peut pas être composté), les recherches se sont orientées depuis 2022 vers la mise en place d'installations de type « couple-chaleur-force » (CCF). On imaginait initialement construire trois CCF à Genève, ce qui aurait permis de les localiser près des serres existantes afin de pouvoir valoriser facilement le CO₂ produit. Mais les exigences en matière de traitement des fumées ont obligé les promoteurs du projet à se tourner vers une installation unique, seule capable de rentabiliser les systèmes de filtration à prévoir.

Les contraintes liées à l'installation d'une CCF de grosse capacité ont été examinées en 2023 par des mandataires spécialisés. Les résultats sont attendus pour la mi-2024.



AGROFORESTERIE

Le projet pilote intercantonal «Agro4esterie» d'utilisation durable des ressources naturelles, soutenu par la Confédération et le canton sur la base de l'article 77a/b de la loi sur l'agriculture, a démarré à Genève en 2020. Il se développe notamment en collaboration avec AgriGenève, Agridea et BioSuisse ainsi qu'avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura.

Dans notre canton, six exploitations ont désormais mis en place des systèmes sylvoarables. En 2022-2023, ce sont près de 165 nouveaux arbres qui ont été plantés sur deux exploitations pilotes. Ces arbres sont accompagnés dans la plupart du temps par des techniques innovantes d'entretien de la bande herbeuse.

PROJET AGROIMPACT

Souhaitant contribuer activement à la transition climatique, notamment en réduisant fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES) propagées par leurs activités, les agriculteurs genevois, par le biais d'AgriVulg, de l'OCAN, ainsi que de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et de l'OCEau ont déposé le projet «Qualité des sols et séquestration de carbone organique» (77a) auprès de l'OFAG, qui l'a accepté (projet «Résulterre»), voir plus loin.

Se greffant sur cette initiative, le projet AgroImpact, financé par l'OCAN, souhaite quant à lui établir le bilan carbone de chaque exploitation (environ 40 exploitations inscrites) entrant dans ce cadre. En tenant compte du carbone séquestré/stocké à soustraire, chaque exploitation aura ainsi par itération une idée quantitative et précise de son empreinte écologique.

À moyen terme, chaque agriculteur pourra la faire valoir auprès de ses fournisseurs et de ses clients (prime à l'effort concédé).

Le projet devra être amorcé à la mi-mars 2024 et se clore en fin d'année.



Agroforesterie à Jussy



PROJET RÉSULTERRE

Le projet « Résulterre », dont le démarrage était initialement prévu en 2023, a été repoussé d'une année, principalement pour des raisons administratives. Le projet, porté par trois offices de l'Etat de Genève (OCAN, OCEV, OCEAU), démarre en 2024 et a pour but d'encourager et d'affiner la pratique de l'agriculture de conservation des sols dans le canton de Genève grâce à diverses incitations et un solide suivi technique et scientifique. Mesure du plan climat cantonal, cette pratique permet de stocker du carbone atmosphérique, sous forme de matière organique (MO), dans les sols.

En plus d'améliorer l'impact environnemental de l'agriculture, le maintien ou l'augmentation de la teneur en matière organique des sols, elle permet d'en assurer la fertilité et la pérennité notamment grâce une meilleure capacité de rétention d'eau, une activité microbienne favorisée et une réduction de l'érosion. Une quarantaine d'exploitations sont engagées, ce qui représente plus de 2'000 ha potentiels.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CCDB)

La CCDB a conseillé le DT. Elle a donné des avis notamment sur le projet de la Vision Territoriale Transfrontalière 2050 (VTT2050), la Conception du Paysage, le volet biodiversité du Plan Climat cantonal et elle a accompagné les travaux du Plan Biodiversité. Elle a préavisé divers PLQ, ainsi que le boulevard des Abarois. Enfin, les experts se sont prononcés sur la gestion de la faune causant des dégâts à l'agriculture et notamment la régulation du cerf. La lutte contre le Moustique tigre a également été abordée.

Une évolution du point de vue organisationnel est à noter. Le PL13255 visant la réduction et la mise en cohérence de certains préavis ayant été adopté par le Grand Conseil, la quantité des dossiers à préavis a diminué permettant ainsi dès l'année 2024 à la commission de se concentrer sur les projets en amont.

Enfin, arrivant en fin de période de législature, la composition de la commission sera renouvelée au début 2024.

LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AGRICULTURE (CCPA)

La CCPA s'est réunie à trois reprises en 2023. Les enjeux tels que la situation économique des agriculteurs, la transition énergétique et l'alimentation ont été abordés lors des séances. Des échanges ont également porté sur le soutien aux nouveaux agriculteurs, la qualité alimentaire et les initiatives de réduction du gaspillage. La commission a également traité de la marque GRTA et de l'évolution de la directive générale. Des propositions ont été faites pour renforcer la durabilité de la marque et pour clarifier les contrôles. De plus, la commission a examiné le renouvellement du contrat de prestations de l'OPAGE pour 2025-2029. L'OCAN a présenté ses activités de sensibilisation aux produits agricoles et ma-terre a exposé ses actions pour sensibiliser à l'alimentation. Les membres ont également discuté de la coordination des actions entre l'OPAGE et d'autres entités.



GRTA – NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Les marques des produits du terroir des six cantons romands et du Jura bernois se trouvent rassemblées sous la bannière de «Pays romand – Pays gourmand» (PRPG), dans le but de coordonner les actions de promotion de ses membres, ainsi que de promouvoir les produits labellisés des terroirs romands.

Via la Fédération Pays romand – Pays gourmand, les marques des produits du terroir de Suisse romande peuvent bénéficier de l'aide financière de l'OFAG, destinée aux projets suprarégionaux pour la promotion des ventes des produits agricoles.

Au niveau national, la fédération PRPG fait partie de l'Association Suisse des produits régionaux qui a créé la marque Regio garantie afin que les produits régionaux authentiques aient une identité visuelle commune et nationale.

L'Association suisse des produits régionaux est composée des quatre organisations alpinavera, Culinarium, «Das Beste der Region» et PRPG.

GRTA s'affiche avec Regio garantie

Cette année 2023 a été l'occasion pour la marque GRTA d'une évolution visuelle. En effet, le logo GRTA est maintenant accompagné de la mention «Regio garantie» en lieu et place du texte «Produit certifié par l'OIC». Ce changement a été approuvé par la commission technique GRTA et une information détaillée a été transmise par mail aux utilisateurs de la marque prochainement. Un délai transitoire d'application est fixé à 2 ans.

Ce changement s'inscrit dans une volonté de communiquer sur des valeurs communes avec les autres marques de produits locaux suisses. Elle permettra également à la marque d'accroître sa visibilité auprès du consommateur.

Pour plus d'informations :
www.regiogarantie.ch et www.geneveterroir.ch



NOUVELLE DIRECTIVE RESTAURATION « GRTA »

La démarche novatrice initiée en 2010 visant à accroître l'offre GRTA au sein de la restauration, le cahier des charges a été actualisé. Cette nouvelle directive permet tant à des utilisateurs réguliers que ponctuels de proposer dans leurs offres des produits locaux certifiés « Genève Région - Terre Avenir » (GRTA). Intégrée au cadre réglementaire de la marque (directive générale, directive d'étiquetage et d'utilisation graphique, directive de sanctions), tout exploitant s'engage notamment à :

- a) Utiliser la marque conformément aux directives applicables;
- b) Respecter la Convention collective de travail (CCT) pour l'hôtellerie et la restauration;
- c) Trier et recycler ses déchets;
- d) Accepter l'échange d'information avec le détenteur de la marque ainsi qu'avec la Commission technique et le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- e) Pour les restaurants collectifs, dans le but de valoriser leur engagement volontaire, « l'Indice GRTA » sera désormais accessible au public.

Les exploitants de restaurants collectifs ne peuvent obtenir le droit d'utilisation de la marque qu'à la condition d'en faire une utilisation régulière. Est considérée comme régulière une offre quotidienne d'au moins trois produits certifiés GRTA, chacun étant issu d'une catégorie différente de produit (fruits et légumes, féculents, protéines animales et/ou végétales, produits laitiers).

Ainsi, promouvoir la proximité, quel que soit le point de vente choisi par le consommateur, reste une priorité pour la Marque de garantie « Genève Région - Terre Avenir » (GRTA).

TRANSPARENCE DES MARGES ET REMUNÉRATION DES PRODUCTEURS

La thématique des marges, passablement débattue actuellement, est une préoccupation du Conseil d'Etat qui a répondu à une question écrite ordinaire portant sur le manque de transparence des distributeurs (Q3906).

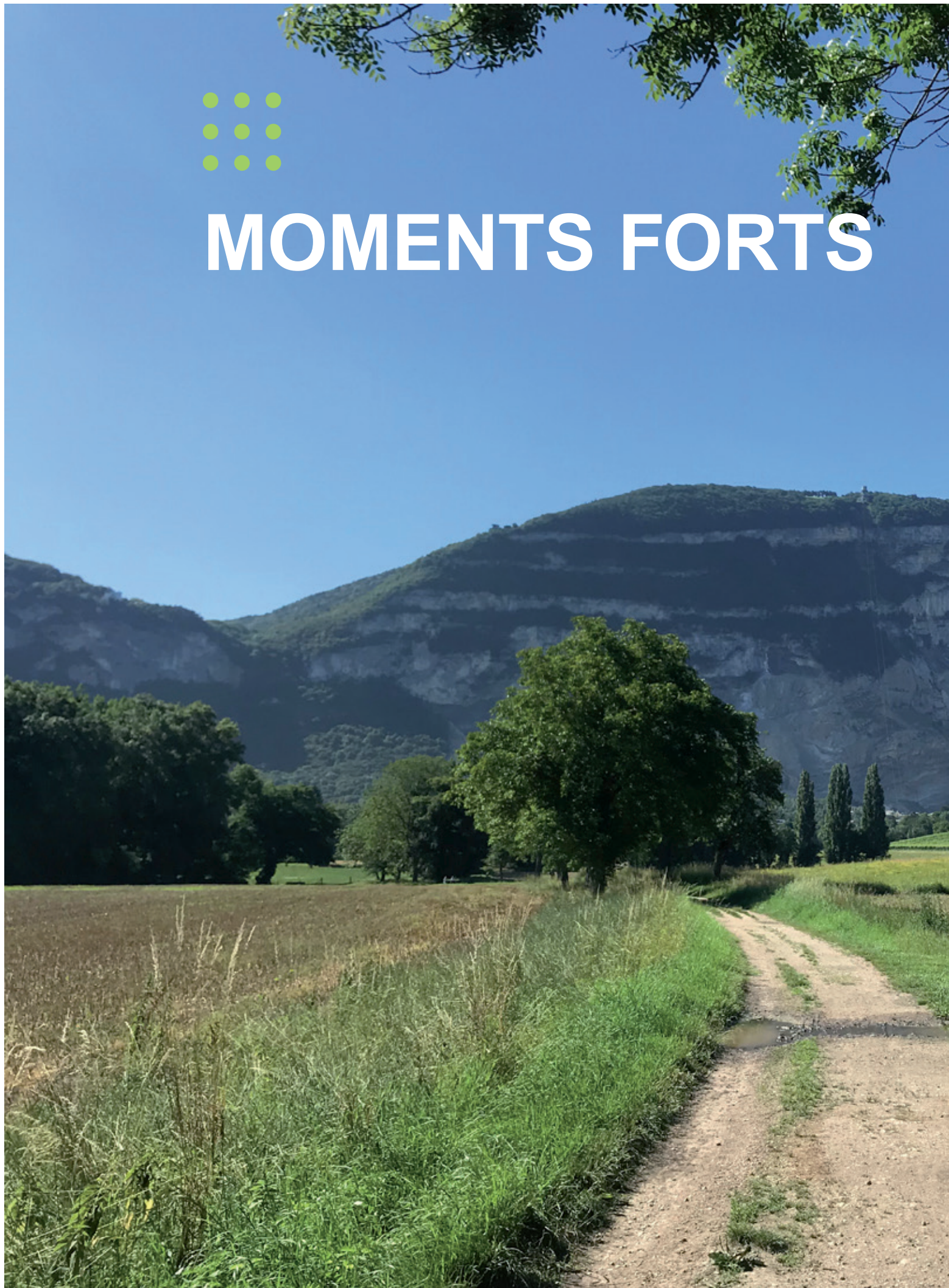
Dans le cadre de la marque GRTA, plusieurs démarches ont été menées, afin d'apporter une contribution au soutien du revenu des producteurs notamment de lait et de céréales. Les acheteurs / transformateurs de ces filières reversent une prime au producteur afin d'améliorer son revenu. D'autre part, les producteurs de la filière céréales bio genevoise ont défini un prix de vente du blé minimal qui est contrôlé dans le cadre de la vérification du respect des exigences de la marque GRTA.

Une disposition spécifique figure dans la directive générale de la marque GRTA (art. 9) qui précise notamment que les prix « doivent être équitables, tenir compte des coûts de production et assurer à chacun un revenu adéquat ».

L'initiative de mise en place d'observatoires dépend des acteurs des différentes filières. Une collaboration est en cours via Regio garantie (ex : Pays Romand – Pays Gourmand) pour permettre la collecte de données (volumes et chiffres d'affaires des produits du terroir commercialisés) auprès des utilisateurs des différentes marques régionales.



MOMENTS FORTS







RÉOUVERTURE DU CHEMIN DE RANDONNÉE « CAMPING ALLONDON-MOULIN À FABRY »

Le tronçon « camping Allondon – Moulin à Fabry » est inscrit dans le réseau des chemins de randonnée pédestre, dont le SAgr en a la charge de gestion, d'entretien et de surveillance.

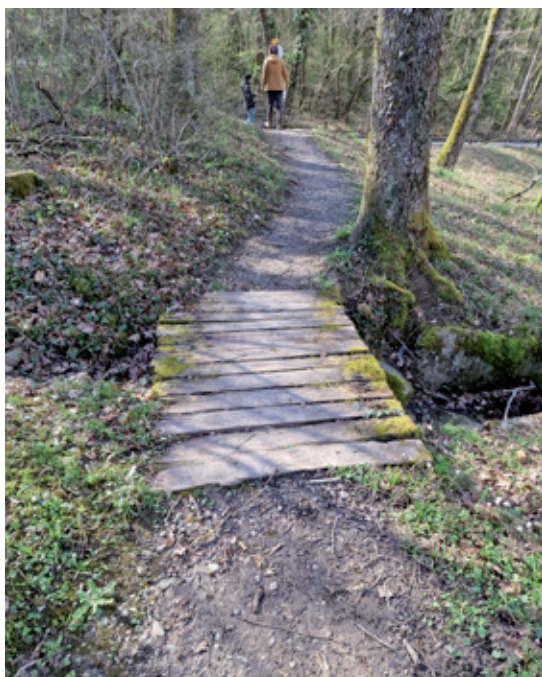
Suite aux intempéries de 2017, le tracé s'est trouvé fortement dégradé et les ouvrages de franchissement présentaient des signes de faiblesse.

Le SAgr avait décidé de réfectionner l'ensemble du cheminement en 2017 déjà, mais plusieurs obstacles retardèrent sa mise en œuvre. Les travaux ont finalement pu être lancés en 2023, grâce au soutien de la commune de Satigny, de l'engagement du STE et d'entreprises privées.

Le public peut à nouveau profiter de ce tronçon emblématique, très apprécié du canton de Genève, on s'en réjouit.



Nouvelle passerelle



Mini-passerelle Avant



Mini-passerelle Après



PARC DES MOLLIERS À BERNEX

Le parc des Molliers a ouvert au public le 6 mars 2023. En attendant la construction de la ferme urbaine, débutée en octobre 2023, le parc accueille petits et grands dans un vaste espace de détente, ponctué de micros-habitats destinés à sensibiliser le grand public à la nature. Le cordon boisé a été épaissi, il commence à prendre forme deux ans après les premières plantations. Six classes de l'école de Lully ont bénéficié des animations nature, assurées par trois collègues du STE.

DROIT À L'ALIMENTATION

Suite au vote positif de la population en juin 2023, le droit à l'alimentation est désormais inscrit dans la Constitution genevoise. Des groupes de travail se sont rapidement attelés à esquisser les contours de la future loi. Ils portent aujourd'hui réflexion sur la chaîne de valeur (production; transformation et distribution; consommation), ainsi que sur le gaspillage alimentaire. Chaque groupe a formulé ses recommandations qui serviront à donner les lignes directrices et les éléments pertinents susceptibles d'être contenus dans la future loi sur le droit à l'alimentation.

Sur cette base, les travaux, coordonnés par le département de la cohésion sociale, se poursuivent en vue de déposer un projet de loi courant 2024.

GESTION DE LA FAUNE

Cette année encore, trois espèces (le pigeon ramier, le corbeau freux et le sanglier) sont responsables de la majorité des dégâts indemnisés. Sur les 320'000 francs d'indemnités versées, ces trois espèces sont responsables d'un montant total de 218'000 francs.

Concernant la régulation, un nouvel arrêté de tir concernant le cerf a été validé par le Conseil d'Etat. Entre le mois de décembre 2023 et janvier 2024, vingt-cinq bêtes ont ainsi été tirées dans la région des bois de Versoix-Collex. Pour rappel, l'objectif de la régulation des espèces est de limiter les dégâts aux cultures afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et la faune sauvage.



NOUVEL ITINÉRAIRE TOURISTIQUE TRANSFRONTALIER « SENTIER DU SALEVE »

La montée au Salève, constitue un incontournable de toute visite à Genève. Elle offre un dénivelé apprécié des sportifs, de riches milieux naturels et des points de vue à couper le souffle, tout cela à deux pas de la ville en transports publics. Fort de ce constat, un itinéraire touristique transfrontalier muni d'un marqueur et d'un numéro commun, le N°144 a été signalisé entre Sierne et la gare supérieure du téléphérique du Salève, fruit d'une fructueuse collaboration entre le SAgr, le Syndicat Mixte du Salève, Genève Rando et SuisseMobile. L'itinéraire 144 «Sentier du Salève» est l'un des seuls itinéraires touristiques transfrontaliers de Suisse à faire partie de l'offre de SuisseMobile.



Sentier du Salève



Stand GRTA à Agri Fête





PRÉSENCE DE L'OCAN À AGRI FÊTE

L'OCAN a participé à la 1^{ère} fête de l'agriculture genevoise, Agri Fête, qui s'est tenue début juillet 2023, place de Sardaigne à Carouge. Grande première, toutes les filières de l'agriculture genevoise se sont regroupées et les collaborateurs de l'OCAN se sont mobilisés pour présenter leurs activités.

Le public a pu découvrir la biodiversité fonctionnelle grâce à des observations à la loupe binoculaire, obtenir des explications sur les organismes invasifs et s'informer sur le projet de séquestration du carbone, Résulterre.

Un atelier sur la vigne, ses ravageurs et les cépages tolérants aux maladies a été proposé, ainsi qu'un atelier d'initiation à la dégustation des saveurs.

Sur le stand GRTA, des jeux autour des produits locaux et de saison, des légumineuses et autres produits de l'agriculture genevoise ont amusé petits et grandes. Ces ateliers encadrés par des animateurs ont remporté un franc succès.



BILAN MI-PARCOURS DU PLAN DE RÉDUCTION DES RISQUES D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

A mi-parcours du plan phytosanitaire lancé en 2018, il est important de constater que les évolutions des pratiques agricoles sont réelles, en voici quelques chiffres:

- L'agriculture bio continue sa progression et a vu ses superficies passer de 13.5% de la SAU en 2019 à 18.2% de la SAU en 2023, soit un taux de croissance de 35%;
- L'agriculture de conservation connaît une augmentation de 36% de ses surfaces, en passant de 1'921.07 ha en 2016 à 2'818 ha en 2023;
- 81% des surfaces des grandes cultures n'utilisent ni régulateur de croissance, ni fongicide, ni insecticide;
- 79% des interlignes en viticulture sont enherbées et ne sont plus désherbées chimiquement;
- 1'200'000 francs ont été octroyés dans le soutien à la construction de places de lavage pour pulvérisateurs avec bioépurateurs depuis 2019. Aujourd'hui elles sont au nombre de huit sur le canton et huit autres sont en projet.

Cependant, le nombre d'organismes nuisibles potentiellement dangereux des cultures à surveiller a triplé depuis 2019. Les défis sont donc encore nombreux.



Visite d'une parcelle PestiRed à Dardagny, 5.03.2024

RENCONTRE INTERCANTONALE SUR LES PDR EN SUISSE ORGANISÉE EN 2023 PAR L'OCAN

Chaque année, l'OFAG – par l'intermédiaire d'AGRI-DEA – organise une rencontre entre les différents responsables du coaching et de la mise en œuvre des PDR pour faire un point de situation et voir comment faire évoluer son outil d'aide à l'investissement collectif pour l'adapter au mieux à la réalité du terrain.

En 2023, cet échange d'expérience de deux jours a été organisé pour la première fois à Genève, avec l'aide de l'OCAN. A cette occasion, les représentants de l'OFAG et des autres cantons suisses ont pu découvrir – de visu – l'avancée et les subtilités de tous les PDR genevois, et ont pu participer à un des ateliers cuisine développé par le projet ma-terre.

ATELIER DU 28 AOÛT 2023 SUR LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES COLLECTIFS

L'intérêt pour les projets d'investissement collectifs s'est renforcé depuis 2010 avec l'émergence de projets de développement régional, de captage du carbone, de places de lavage, d'irrigation et d'énergie renouvelable.

Pour faire le point avec les producteurs genevois sur les outils à leur disposition pour soutenir leurs démarches, un atelier a été organisé le 28 août 2023 à la Maison du terroir. Il avait aussi pour but de faire le point sur les perspectives de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) et pour informer plus généralement le monde agricole genevois de l'adoption d'une enveloppe de 40 millions de francs par le Grand Conseil (loi 13223 du 23 juin 2023) pour soutenir les projets destinés à améliorer les structures de production du canton.



Visite des serres des Mattines



MISE EN PLACE D'UNE AIDE CANTONALE À L'ASSURANCE RÉCOLTE

Pour faire face à la croissance des risques de pertes de récolte dues à des variations climatiques de plus en plus extrêmes, le canton de Genève a décidé dès 2023 de passer d'une stratégie d'aide ponctuelle aux pertes de récoltes extrêmes (par exemple: aide aux victimes de gel en 2017 ou aide sécheresse destinée aux éleveurs en 2022) à une stratégie de soutien à la contractualisation d'assurances récoltes.

Les bénéficiaires de ce soutien sont les agriculteurs touchant des paiements directs et les aides octroyées correspondant à 5% du montant des primes d'assurances payées.

En 2023, l'aide cantonale à l'assurance récolte a bénéficié à 157 producteurs genevois (2/3 des bénéficiaires de paiements directs). Quant aux contrats d'assurances, ils ont tous été passés avec Suisse Grêle.



